

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



N°58 - du 7 février 2025



ÉDITO

Annie Seznec

Ancienne représentante
départementale et régionale de
APF France handicap

Un non-anniversaire !

La « loi handicap » a été porteuse d'espoir pour les douze millions de personnes handicapées et les huit millions d'aidants vivant en France. Elle leur promettait notamment une accessibilité universelle dans les tous les champs de la vie courante et pour toutes les formes de handicap. Vingt ans plus tard, l'application pleine et entière de cette loi fondatrice reste problématique, raison pour laquelle nous préférons parler de non-anniversaire. Malgré les nombreux progrès accomplis, les disparités entre départements entraînent des inégalités dans la reconnaissance et la compensation du handicap, non sans réduire le champ des droits et des aides financières. Intellectuels, sensoriels, physiques ou psychiques, la diversité des handicaps complique l'adaptation des infrastructures et des services. La moitié des bâtiments publics ne sont toujours pas accessibles et les solutions de logement très insuffisantes. Scolaire, professionnelle, associative ou sportive, leur inclusion dans la société demeure limitée.

La sensibilisation au handicap, notamment dans les médias, sera un prérequis majeur pour changer durablement les mentalités et lever les freins observés. Les personnes handicapées peuvent beaucoup apporter au monde du travail, mais elles sont souvent perçues comme « moins capables ». La formation des professionnels sera également un paramètre déterminant pour améliorer l'accès aux soins et l'effectivité des droits. Corollaire de toutes ces transformations, le handicap devra être systématiquement inclus dans toutes les politiques publiques. La création d'un ministère de plein exercice serait, assurément, un grand pas en avant. A tout le moins, la

stabilité politique sera une condition sine qua non pour garantir la continuité de l'action publique et engager les réformes nécessaires.

SOMMAIRE

L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Aude Brard, directrice adjointe de l'URIOPSS Centre et présidente commission spécialisée médico-sociale de la CRSA

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Eure-et-Loir : une filière pour les personnes autistes

Loiret : l'inclusion de salariés autistes à L'Oréal

L'Eure-et-Loir cherche des représentants pour sa Charte pour l'Autodétermination

En Centre Val de Loire, un parcours complet autour de la surdité

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

482

Adultes handicapés sont maintenus au sein d'un établissement pour enfants, au-delà de 20 ans, dans la région Centre-Val de Loire, à la faveur de l'amendement Creton

LA MÉTÉO SANITAIRE

Grippe : une épidémie toujours virulente en Centre-Val de Loire

Rifampicine : levée du contingentement à partir du 3 février

EN BREF

Cher : la communauté 360 gagne du terrain

Indre-et-Loire : trois enfants polyhandicapés scolarisés à Reugny

L'art comme levier d'inclusion sociale des personnes en situation de handicap

ALBATROS 36, un relais essentiel pour les soins dentaires des personnes en situation de handicap

Fauteuils roulants : une prise en charge à 100 %

EN PRATIQUE

Dépistage des TND : comment fonctionnent les PCO ? « plateforme de coordination et d'orientation »

APPELS À PROJETS

AU PROGRAMME

Un événement sur la retraite en bonne santé

Un webinaire de l'Omédit sur la PCA

Santé et développement durable à Tours

Une permanence hebdo à Sully-sur-Loire pour les malades chroniques

LE COIN RH

Dr Alexandre Djavadian, président de l'Ordre des médecins d'Eure-et-Loir

L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE



Aude Brard

Directrice adjointe de l'URIOPSS
Centre et présidente commission
spécialisée médico-sociale de la CRSA

« La prise en compte du handicap doit irriguer toutes les politiques publiques »

A l'occasion des vingt ans de la loi handicap, Aude Brard revient sur les principales avancées permises par ce texte fondateur, sans renier les nombreux freins qui entravent sa mise en application pleine et entière. Santé, éducation, emploi, transport... Elle trace un chemin vers une société plus inclusive.

Accessibilité, compensation, inclusion... Quel regard portez-vous sur les évolutions permises par la loi handicap du 11 février 2005 ?

La loi pour l'égalité des droits et des chances, [la participation et la citoyenneté des personnes handicapées](#) est un acte fondateur pour le secteur, mais aussi pour notre société tout entière. Trente ans après la première loi du genre, elle incarnait la promesse d'une accessibilité généralisée intégrant tous les types de handicap, qu'ils soient intellectuels, sensoriels, physiques ou psychiques. Des avancées significatives ont été observées au cours des deux dernières décennies, notamment dans le domaine de l'enseignement, avec un nombre croissant d'enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire. Bien que revue à la baisse par la loi [Elan](#), l'accessibilité des bâtiments est un autre aspect emblématique de la loi de 2005... au même titre que la création des [MDPH](#) qui sont devenues des guichets uniques facilitant l'accès aux droits des personnes handicapées. Ces progrès ne sauraient toutefois éclipser les nombreux freins qui entravent l'application pleine et entière de la législation en vigueur.

Quels sont les principaux freins rencontrés sur le terrain ?

L'effectivité des droits instaurés par la loi handicap sera un enjeu prioritaire, en particulier dans le secteur scolaire, où des accompagnements plus inclusifs devront être proposés, idéalement dès la petite enfance. Autre chantier stratégique : le taux de chômage des travailleurs handicapés est particulièrement élevé. Certains dispositifs, comme l'emploi accompagné, fonctionnent plutôt bien dans certaines régions, mais le marché du travail doit encore s'ouvrir et s'adapter. La santé des personnes handicapées demeure une problématique majeure. Le manque de professionnels formés pour les accueillir et les prendre en charge, tant aux urgences que dans les cabinets libéraux, est trop souvent un facteur de renoncement aux soins, sinon de perte de chance pour ces patients. L'accès au logement est également un sujet critique, avec de nombreux habitats inadaptés et une offre de services à domicile globalement insuffisante. Education, emploi, santé,

logement... Ces quatre défis structurels nécessiteront des efforts continus pour améliorer la qualité de vie des personnes handicapées.

Quels sont les sujets prioritaires dans la région Centre-Val de Loire ?

L'accès aux soins des personnes handicapées est parfois difficile dans notre région. A l'instar de HandiConsult ou de Handigynéco, plusieurs dispositifs innovants ont permis d'améliorer leur accueil et leur accompagnement, mais il faut encore consolider les infrastructures et renforcer le partenariat entre le secteur sanitaire et médico-social. Outre un manque de transports adaptés, l'inclusion des personnes handicapées est également fragilisée par la numérisation et l'illectronisme, ce qui réduit le recours aux services de santé pour certaines populations. Une meilleure coordination entre l'agence régionale de santé et les conseils départementaux sera indispensable pour assurer une égalité d'accès aux droits. Particulièrement complexe, faute d'indicateurs disponibles pour évaluer leur efficacité, la mesure de l'impact des politiques publiques sera une voie de progrès majeure. Une chose est sûre : il ne faut plus opposer le monde ordinaire et le milieu spécialisé qui reste un acteur de référence dans le domaine du handicap.

« Il ne faut plus opposer le monde ordinaire et le milieu spécialisé »

Quelles sont vos propositions pour bâtir une société plus inclusive ?

Evitons de superposer inutilement les dispositifs au risque de nuire aux solutions pertinentes. Bien au contraire, il faut simplifier les démarches administratives et les parcours des personnes handicapées, ce qui suppose notamment de rendre les guichets uniques plus accessibles et de penser les différents services dans une logique de proximité. Certains enfants passent des heures dans les transports pour rejoindre leur établissement spécialisé... Pour changer durablement les mentalités et lever des freins persistants, la sensibilisation du public, la formation des professionnels et la participation citoyenne devront être renforcées. De nombreuses instances de démocratie participative existent, y compris en région, mais la parole recueillie ne se traduit pas toujours dans la conduite des politiques publiques, qui devront être davantage co-construites avec les différents acteurs impliqués. A plus large échelle, les moyens humains et financiers devront être mieux alignés, et les financements fléchés vers les besoins prioritaires. La barrière d'âge des soixante ans pour l'attribution des droits doit être supprimée.

Handicap : un sujet prioritaire pour l'ARS

L'ARS est pleinement engagée dans la mise en œuvre de la « loi handicap ». Dans le cadre de sa programmation pluriannuelle, elle prévoit notamment de financer plus de 2 700 solutions nouvelles pour un montant total de 53 millions d'euros. Ses projets et ses actions favoriseront notamment l'inclusion sociale et scolaire, avec plus de 110 dispositifs inclusifs et des parcours individualisés pour les élèves handicapés, mais aussi l'insertion professionnelle via une collaboration renforcée avec les services de droit commun et une réforme des ESAT. Dans le domaine de l'accès aux soins, l'ARS va encourager la formation des professionnels de santé pour améliorer la prise en charge du handicap dans les territoires. A l'instar de HandiConsult, elle appuiera également le déploiement de dispositifs adaptés pour les soins spécialisés, dont des plateformes de coordination et d'orientation pour renforcer le dépistage et les premières

interventions. L'ARS accompagnera les établissements médico-sociaux dans l'adaptation de leurs infrastructures et promouvra l'accès des personnes handicapées aux dispositifs de droit commun pour la vie sociale, comme le sport, les loisirs et la culture. Par le biais des GEM et des PREVA, elle soutiendra la pair-aidance et l'autodétermination des personnes handicapées, et le développement des compétences psychosociales.

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Eure-et-Loir : une filière pour les personnes autistes



Le Dr Vincent Rouyer et Claire Lucas-Pointeau, de la filière autisme 28 Créée en 1999, la Maison pour les personnes autistes (MDPA) d'Eure-et-Loir, à Chartres, est devenue une plateforme de services et le cœur battant de la Filière Autisme, qui accompagne 220 personnes du département. Une filière à la tête de laquelle figure un binôme médico-stratégique. « Auparavant considérée comme une maladie mentale, l'autisme est désormais reconnue comme un handicap », rappelle Claire Lucas-Pointeau, cadre socio-éducative depuis 35 ans et coordinatrice de la filière autisme en Eure-et-Loir. La MDPA est un dispositif médico-social, une plateforme d'appui ressources tournée vers l'inclusion. Notre objectif est de fluidifier et d'optimiser le parcours des personnes autistes. » La MDPA évalue les besoins de la personne et propose des modalités spécifiques d'accompagnement à tous les âges de la vie avec une équipe Diagnostic et Interventions Précoces, une équipe EPA (enfants et pré-adolescents de 6 à 14 ans), une équipe AJA (adolescents et jeunes adultes), un dispositif Comportement Défi et une équipe ressources et d'intervention pour

L'Eure-et-Loir cherche des représentants pour sa Charte pour l'Autodétermination



Un Comité de pilotage (COPIL) Autodétermination s'est constitué en Eure-et-Loir afin d'élaborer une Charte pour l'Autodétermination. Ce projet ambitieux est porté par des personnes concernées, des parents et des professionnels de plusieurs institutions. Soutenu par l'ARS et le Conseil Départemental, il vise à établir un cadre commun pour renforcer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap dans les établissements médico-sociaux du territoire. « Le COPIL a d'abord réfléchi à son positionnement et à sa légitimité sur ce sujet. Des garde-fous ont été mis en place, avec notamment le soutien de l'Institut National de l'éducation inclusive (INSEI), qui apporte un regard extérieur sur notre démarche », explique Dominique Liné, mère d'un enfant en situation de handicap et membre du COPIL. « Après avoir établi une méthode, nous avons donc décidé qu'il n'appartenait pas aux membres du comité de rédiger la charte, d'où cet appel à toutes les parties prenantes pour venir participer à sa rédaction. » Afin d'assurer une participation

les troubles neuro-développementaux (TND). La MDPA travaille avec toutes les ressources du territoire, en subsidiarité avec les écoles, les DAME et les UMA pour la petite enfance, les centres de loisirs, les hôpitaux, les entreprises, les logements. « Nous avons créé un réseau spécifique et nous faisons le lien entre les différents endroits où l'enfant est pris en charge, relate le Dr Vincent Rouyer, pédopsychiatre et médecin coordinateur de la filière autisme. Nous appliquons le principe d'autodétermination, pour tenir compte des besoins et des désirs des personnes autistes pour qu'elles prennent une part active aux solutions retenues. » Parmi leurs priorités, les coordinateurs de la filière souhaitent diagnostiquer le plus précocement possible les TSA afin de les prendre mieux en charge, poursuivre le travail d'inclusion professionnelle des adultes, notamment grâce au « job coaching », développer l'autorégulation et promouvoir des actions d'éducation thérapeutique en partenariat avec les fédérations Autisme locale et régionale.

Loiret : l'inclusion de salariés autistes à L'Oréal



©Christelle Gaujard – La République du Centre.

Dans le cadre du programme Gloria mis en place en 2019 par le groupe L'Oréal en partenariat avec l'Association « Vivre et travailler autrement », six travailleurs en situation de handicap sont salariés de l'usine L'Oréal d'Ormes (Loiret). « Ces travailleurs sont issus d'Esat rattachés à l'usine. Cinq sont en CDI et une sixième personne est en période d'essai qui peut durer 6 à 12 mois »,

large et représentative, quatre groupes de travail ont été mis en place : parents, personnes en situation de handicap, professionnels et cadres dirigeants. « Chaque groupe aura l'opportunité de définir ses attentes et d'apporter sa contribution », précise Delphine Natu, directrice du Foyer Gérard Vivien. Un cinquième groupe composé de représentants des quatre premiers se chargera ensuite de la rédaction finale, afin de garantir une approche équilibrée. « Avec cette démarche, notre objectif de permettre à toutes les structures du département de s'engager dans cette charte », insiste Christophe Aubouin, directeur général adjoint des PEP28. Une vidéo de présentation a été réalisée et une [page Facebook](#) a été créée pour mobiliser le plus grand nombre avec une adresse mail pour faciliter les échanges : charte.autod28@gmail.com. « C'est un mouvement transversal, ouvert à tous, qui dépasse le cadre associatif ».

En Centre Val de Loire, un parcours complet autour de la surdité



Devenu obligatoire en France en 2012, (même si les parents ont le droit de refuser) le dépistage néonatal de la surdité repose sur une mise en œuvre régionale. En Centre-Val de Loire, la « démarche était déjà en place depuis les années 2000 », rappelle le Dr Franck Marmouset, ORL phoniatre et coordinateur du dispositif au sein du Réseau Périnatal CVL. Une expérience mise à profit, désormais, face à un dépistage « plus complexe qu'un test sanguin ». « Il nécessite

explique Aurélie Chapey, cheffe du Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) des Pep45. Ce dispositif permet à des adultes atteints de troubles modérés à sévères d'autisme d'avoir un emploi à temps partiel dans l'usine et un accompagnement socio-éducatif en journée. Les postes de travail ont été aménagés et un séquentiel visuel précise en images pour chaque poste les différentes tâches à réaliser. « Des éducatrices sont présentes tous les jours à l'usine pour s'assurer que tout se passe bien, précise Aurélie Chapey, très satisfaite du programme. C'est un travail de tous les jours mais c'est un grand succès pour l'inclusion. Ces personnes âgées de 25 à 30 ans n'étaient pas forcément destinées à avoir un travail mais elles sont très motivées. Toutes progressent, notamment dans la communication et s'affirment en tant qu'adultes, cela leur fait énormément de bien. » Cinq des six adultes autistes qui travaillent à l'usine d'Ormes sont en colocation dans une maison achetée à Chanteau par l'association Pep45. « Ce projet est global, il associe l'inclusion professionnelle à l'inclusion dans la vie et la prise d'autonomie », conclut Aurélie Chapey.

une organisation territoriale rigoureuse autour des différents centres périnataux pour assurer un suivi et des examens complémentaires », souligne le spécialiste. Certains nourrissons doivent en effet être convoqués plusieurs fois avant qu'un bilan définitif ne soit établi. Les modalités techniques peuvent aussi varier selon les enfants, en particulier ceux concernés par des facteurs de risque. L'objectif est donc d'identifier un à deux ans en amont les troubles auditifs et d'éviter des répercussions irréversibles sur le développement de l'enfant. « Environ un enfant sur mille naît avec une surdité plus ou moins importante », poursuit le Dr Marmouset. Sans dépistage précoce, ces troubles peuvent entraîner des retards irréversibles dans l'acquisition du langage. « Le langage ne peut apparaître qu'à condition d'avoir une audition correcte. De plus, la plasticité cérébrale joue un rôle clé dans cet apprentissage. Mais elle est limitée dans le temps : au-delà de 3 à 4 ans, même si l'audition est rétablie, le langage peut ne plus se développer. » Chaque année, en Centre-Val de Loire, environ 10 à 20 enfants, sur 25 000 naissances, sont ainsi diagnostiqués précocement grâce à ce dispositif.

Fauteuils roulants : une prise en charge à 100 % annoncée par Emmanuel Macron



Le président de la République Emmanuel Macron a annoncé la prise en charge intégrale des fauteuils roulants à compter du 1^{er} décembre 2025 pour les personnes en situation de handicap. Une avancée majeure alors que ces équipements laissent

aujourd'hui un reste à charge de plusieurs milliers d'euros pour les bénéficiaires et leurs familles. La liste des fauteuils concernés sera publiée ce jour sur le site Légifrance.gouv.fr. Pour les modèles plus spécifiques, le délai de réponse pour une prise en charge sera réduit à deux mois. Une mesure saluée par l'APF France handicap, qui la qualifie « d'essentielle à l'autonomie des personnes en situation de handicap »

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

482

C'est le nombre d'adultes handicapés qui sont maintenus au sein d'un établissement pour enfants, au-delà de 20 ans, dans la région Centre-Val de Loire, à la faveur de l'amendement Creton, mesure dérogatoire qui permet de maintenir les enfants de plus de 20 ans en établissements médico-éducatifs, s'ils ne peuvent pas être immédiatement admis dans les établissements pour adultes handicapés. C'est un des axes forts de la politique de l'Agence régionale de santé : comprendre précisément ces situations et trouver des solutions adaptées pour ces jeunes adultes, et accueillir ensuite de nouveaux enfants dans les places ainsi libérées

département	Nbre de personnes accueillies	plus de 20 ans orientés ESAT	plus de 20 ans orientés MAS	plus de 20 ans orientés FAM/SAMSAH	plus de 20 ans orientés Foyer/SAVS	Autres
18	39	13	7	9	9	1
28	84	56	2	5	21	-
36	42	12	14	4	8	4
37	127	26	18	33	50	-
41	26	7	4	7	8	-
45	164	44	9	17	77	17
TOTAL	482	158	54	75	179	22



LA MÉTÉO SANITAIRE



Grippe : une épidémie toujours virulente en Centre-Val de Loire

La grippe se maintient à un niveau élevé

L'épidémie de grippe continue de s'intensifier en Centre-Val de Loire (7^e semaine). Les passages aux urgences ont bondi à 890 cas, contre 625 la semaine précédente, avec un taux d'hospitalisation de 10,4%. Les moins de 15 ans sont particulièrement touchés. 21 décès liés à la grippe ont été signalés, représentant 6,9% de la mortalité.

La bronchiolite est désormais hors épidémie, avec une activité stable. En revanche, la gastro-entérite est en hausse (+29% aux urgences). Le Covid-19 reste faible, avec seulement 3 décès signalés.

Enfin, 40 signaux sanitaires ont été validés, dont des cas de tuberculose, méningocoque et hépatite A. La mortalité globale est en excès, notamment dans le Loiret et le Cher.

Rifampicine : levée du contingentement à partir du 3 février

L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) annonce la levée du contingentement médicalisé des spécialités orales à base de rifampicine à partir du 3 février 2025, suite à la reprise de la production de la matière première.

Malgré cette amélioration, un contingentement quantitatif est maintenu jusqu'à un retour à la normale, dont la date reste indéterminée. Les commandes reprendront selon les circuits habituels pour les pharmaciens et établissements de santé.

Consultez le [bulletin régional](#) de situation épidémiologique produit par la Cellule régionale de Santé publique France en région Centre-Val de Loire.

Pour rappel, tout événement susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ou sur le fonctionnement de l'offre de soins doit faire l'objet d'un signalement à l'Agence régionale de santé. Le point focal régional, destiné aux professionnels, est joignable 24h/24 7j/7 au 02 38 77 32 10 et par mail à ars45-alerte@ars.sante.fr

EN BREF

Cher : la communauté 360 gagne du terrain



La communauté 360 du Cher, dispositif mis en place en 2020 et porté par les Pep 18, ont permis de répondre aux sollicitations de plus de 200 personnes en situation de handicap du département ou de leur entourage en 2024, selon un bilan présenté lors d'un récent Comité territorial en fin d'année dernière (contre 144 en 2023). Accessible via le numéro unique 0 800 360 360, le dispositif a apporté le plus souvent une solution d'accès aux soins, un accompagnement spécialisé, des informations en lien avec le statut d'aidant ou encore sur la scolarisation d'enfants en situation de handicap. L'appel à la plateforme permet d'être mis en relation avec un interlocuteur expert. Celui-ci évalue les

L'art comme levier d'inclusion sociale des personnes en situation de handicap



Porté par le gouvernement et mis en œuvre par les ARS et les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), le programme Culture & Santé permet d'intégrer des activités artistiques et culturelles au sein des établissements de santé et médico-sociaux. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet « Circonvolutions », porté par l'EAM 41 Les Rêveries. « Nous avons répondu à un appel à projets de l'ARS et la DRAC, et notre initiative a été sélectionnée », raconte Véronique Beauchet, cheffe de service éducatif à l'Aidaphi. Pour célébrer les 10 ans de

besoins (à 360° d'où le nom de la communauté) et recherche des solutions concrètes au plus près des lieux de vie des personnes, à l'aide de professionnels dédiés (ARS, MDPH, PEP 18, DAC, PTSM, plateforme santé précarité, Sésame Autisme, L'Adapt...) Dans le département du Cher, un poste de « facilitrice » a vu le jour en septembre 2024 pour le compte de la communauté 360 pour apporter le plus rapidement possible des réponses précises aux personnes qui la sollicitent et pour éviter les ruptures de parcours, qu'il s'agisse d'une problématique sanitaire, médico-sociale, en lien avec le travail ou le logement). Parmi les objectifs fixés dans son projet de feuille de route stratégique des trois prochaines années, la communauté 360 du Cher entend continuer à développer l'accessibilité, aider les aidants et valoriser les actions innovantes pour améliorer les parcours des personnes en situation de handicap.

Indre-et-Loire : trois enfants polyhandicapés scolarisés à Reugny



Depuis la rentrée de septembre 2024, Myléna, Ibrahim et Célestin, trois enfants âgés de 7 à 8 ans, sont scolarisés pendant deux matinées par semaine au sein de l'école Lucie Aubrac de Reugny (Indre-et-Loire) dans le cadre du projet de l'Unité externalisée pour enfants polyhandicapés (UEEP) du Cesap. « Cette année, l'ARS et l'Education nationale ont augmenté le temps de présence scolaire de 25 à 50 % partagé entre l'unité externalisée à l'école de Reugny et sur l'établissement, résume Stéphane Renou, directeur de pôle au Cesap, au

l'établissement, un chapiteau a été installé, transformant l'espace en lieu de création et de partage. Durant deux semaines, un artiste peintre japonais et le groupe de musique KRUM ont accompagné les résidents dans un processus artistique libre. « Cela a permis à certains, qui ne participent pas forcément aux activités collectives, de s'exprimer autrement », souligne Véronique Beauchet. Aujourd'hui, les œuvres produites continuent d'être exposées par KRUM lors d'événements en dehors des circuits médico-sociaux. « Ces réalisations donnent à voir la sensibilité et les capacités de nos résidents. Elles offrent un autre regard sur l'autisme », ajoute-t-elle. Au-delà de l'aspect artistique, ce projet a bouleversé les lignes traditionnelles du médico-social. « Quand on peint ensemble, on n'est plus éducateur, chef de service ou artiste. On est simplement des humains qui partagent un moment de créativité et de plaisir. » Afin de poursuivre l'expérience, l'établissement a déjà répondu à un nouvel appel à projets de l'ARS pour cette année. L'objectif est de pérenniser ces actions et d'offrir aux résidents des espaces d'expression et de rencontres toujours plus riches

ALBATROS 36, un relais essentiel pour les soins dentaires des personnes en situation de handicap



Le réseau ALBATROS 36 est une structure relais de soins bucco-dentaires destinée aux personnes présentant un handicap mental, un problème comportemental ou un trouble

Château de Launay, structure qui accueille 50 jeunes en situation de polyhandicap (24 en externat et 26 en internat). « Nous avons eu la chance de voir une professeure formée à l'accompagnement des enfants en situation de handicap, Noémie Haffner, qui va rester au moins trois ans sur ce poste. » Deux accompagnants salariés de Cesap assurent l'accompagnement en classe UEEP (transport, installation, soins...). Tous les lundis et vendredis, de 9h30 à 11h30, Myléna, Ibrahim et Célestin, disposent d'une classe à part. « Au-delà des apprentissages, l'objectif principal est de d'encourager le vivre ensemble, que ces enfants polyhandicapés puissent aller à l'école avec les autres enfants, partager la récréation, jouer avec eux. Cela concourt à leur inclusion, c'est quelque chose qui va dans le sens de la loi de février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. »

phobique nécessitant une prise en charge spécifique. Porté par l'UFSBD 36 (Union française pour la santé bucco-dentaire de l'Indre), il propose à la fois un « soutien méthodologique » aux praticiens de ville et le soutien opérationnel du plateau technique du Centre hospitalier Châteauroux-Le Blanc pour les cas complexes. En termes de formation des praticiens, il est surtout question d'accompagnement, d'échange de bonnes pratiques, d'expériences à développer pour gagner en confiance. Tous les dentistes de l'Indre ont adhéré au réseau. Ils sont également sensibilisés à la prise en charge des patients présentant un handicap mental lors de formations organisées par le réseau ALBATROS et peuvent ensuite s'appuyer sur celui-ci pour des conseils ou des orientations spécifiques. Grâce à cette initiative, les patients en situation de handicap bénéficient d'un accès facilité aux soins bucco-dentaires, avec une approche humaine et professionnelle adaptée à leurs besoins spécifiques.

EN PRATIQUE

Dépistage des TND : comment fonctionnent les PCO ?

35 000 enfants naissent chaque année en France avec un trouble du neuro- développement (TND). Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS insistent sur l'importance de mettre en œuvre des interventions précoces dès la suspicion d'un écart de développement inhabituel.

Depuis 2021, chaque département de la région dispose d'une Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) auprès de laquelle les médecins peuvent transmettre le livret d'adressage national pour toute suspicion de TND chez un enfant, sous format papier ou directement sur Via Trajectoire TND pour les départements de l'Indre et Loire et de l'Indre : [Deuxieme édition, Janvier 2024 - à remplir par le médecin.](#)

A réception, du dossier les PCO sont en charge de valider puis de coordonner le parcours pour l'accès à un diagnostic, de favoriser les interventions précoces et de garantir la prise en charge financière aux familles notamment lorsqu'il s'agit d'interventions de professionnels libéraux.

Depuis 2021, les parcours via les PCO ont permis sur la région de :

- Repérer et d'adresser plus de 5 000 enfants âgés de moins de 6 ans
- Coordonner le parcours de presque 3 000 enfants de moins de 6 ans

Lorsque vous êtes professionnel libéral et que vous intervenez dans ce cadre : un Forfait d'Intervention Précoce délivré aux enfants âgés de 0 à 12 ans présentant des écarts de développement évoquant un Trouble du Neuro-Développement existe. Ce forfait permet une prise en charge pendant un an des frais de bilans et séances d'ergothérapeutes, de psychomotriciens

ou de psychologues. Information disponible sur le site [PCO - Enregistrement des PS libéraux | Portail d'accompagnement des professionnels de santé Centre-Val de Loire](#).

Coordonnées des PCO

[Cher](#) :

4 Rue Jean François Champollion - Parc
Comitec 18 000 Bourges
Tél : 02 48 23 27 77
pco4nd@pep18.fr

[Indre](#):

8, Rue de Vallières 36 120 ARDENTES
Tél : 02 54 31 09 36
pco36@aidaphi.asso.fr

[Loir-et-Cher](#) :

Centre Hospitalier Simone Veil
Mail Pierre Charlot 41016 BLOIS CEDEX
Tél : 02 54 55 63 98
pco4nd41@ch-blois.fr

[Eure et Loire](#) :

CH de Chartres
34 rue du Docteur Maunoury
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 30 57 30
pco28@ch-chartres.fr

[Indre et Loire](#) :

CHRU de Tours 2 boulevard Tonnellé
37000 TOURS
Tél : 02 47 47 76 54
pco37@chu-tours.fr

[Loiret](#) :

6 Ter, Place Saint-Laurent
45000 Orléans
Tél : 02 38 66 84 42
pco45@aidaphi.asso.fr

APPELS À PROJETS

Activité d'expertise en soins médicaux et réadaptation avec mention "système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition – obésité complexe"

Dispositif d'accompagnement des étudiants paramédicaux au sein des lieux de stage isolés -
Campagne d'appel à candidatures 2024-2025

AU PROGRAMME

Un événement sur la retraite en bonne santé

Le **25 février**, de 14h à 17h, la Maison départementale de l'Autonomie d'Eure-et-Loir organise une après-midi sur le thème de « Ma Retraite, J'en Profite ! », à la Salle des fêtes de Thiron-Gardais. Après un spectacle, les participants pourront échanger sur les actions

Une permanence hebdo à Sully-sur-Loire pour les malades chroniques

Tous les mercredis, la maison pour Tous de Sully-sur-Loire, portée par Appui Santé Loiret, assure une permanence destinée à toutes les personnes vivant avec une maladie chronique ou un cancer.

de prévention et les activités près de chez eux sur les stands des partenaires de l'événement.

Plus d'information sur [ce lien](#)

Réservation conseillée au 02.47.31.61.92 ou 07.85.90.89.80 ou par mail

à asept.centrevaldeloire@gmail.com

Un webinaire de l'Omédit sur la PCA

Le **28 février**, de 14h à 15h15, l'Omédit Centre-Val de Loire organise un webinaire sur les bonnes pratiques de perfusion pour les analgésies contrôlées par le patient (pompe PCA). [Inscription gratuite mais obligatoire via ce lien](#) avant le **25 février**.

Santé et développement durable à Tours

Le **17 mars**, de 9h30 à 17h, le Collegium Santé Centre-Val de Loire organise son prochain séminaire sur la thématique de la santé et développement durable à l'Institut de formation sciences infirmières de Tours. Plusieurs conférences et tables rondes seront organisées sur l'impact des perturbateurs endocriniens sur la santé, le One Health ou l'enjeu de la formation des étudiants en santé aux enjeux environnementaux. [Inscription via ce lien](#)

Elle leur propose un accompagnement individuel (entretien avec une infirmière coordinatrice) et des ateliers collectifs de santé (cycles en diététique, sophrologie et gestion de la douleur, cafés onco-sexo, séances sur la fatigue, le souffle, ou la rééducation olfactive ou des soins de support en cancérologie, incluant socio-esthétique, suivi diététique, et bilan d'activité physique adaptée.

Plus d'informations sur ces services sur appuisanteloiret.fr, au 02 38 51 13 76 ou par e-mail à contact@appuisanteloiret.fr.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre Pro en écrivant à

[ARS-CVL-](#)

COMMUNICATION@ars.sante.fr

LE COIN RH

NOMINATION



Dr Alexandre Djavadian, président de l'Ordre des médecins d'Eure-et-Loir

Médecin généraliste à Chartres, le Dr Alexandre Djavadian a été élu, le 16 janvier dernier, président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins (CDOM) d'Eure-et-Loir. Diplômé de Paris 12, installé en janvier 2013 à Chartres après huit ans de remplacement dans la région. « Je me suis engagé pour défendre les valeurs au cœur de notre profession, l'éthique, la bienveillance, la solidarité et l'entraide ». Face à la crise de la démographie médicale, le médecin souhaite travailler au renforcement de l'attractivité du territoire, à l'amélioration des conditions d'installation et des projets de collaboration. Il faut préserver l'accès aux soins et à des soins de qualité, poursuit le nouveau président de l'Ordre des médecins d'Eure-et-Loir, persuadé qu'une bonne coordination ville-hôpital renforcée peut aider à fluidifier les parcours de soins. Tous ces projets, nous ne pourrons pas les mener seuls, nous devons travailler ensemble, en collaboration

avec les institutions, l'ARS, les municipalités et les facultés des professions médicales et paramédicales dans un climat serein et apaisé, ajoute le Dr Djavadian, qui souligne avoir à ses côtés, au CDOM 28, une « équipe forte et motivée » parmi lesquelles figurent notamment le Dr Christian Mehanna, chirurgien viscéral, au poste de trésorier et le Dr Frédéric Brissé, médecin généraliste, secrétaire général.

LA SANTÉ RECRUTE



Statisticien H/F – Analyste de données en ARS

Responsable de Département Financement et Performance des Établissements de Santé H/F

Médecin MPR à Montoire sur le Loir

Médecin coordonnateur à Orléans

Médecin pédiatre ou généraliste à Olivet

Assistant de direction en Ehpad à Massay

Médecin coordonnateur à Fondettes

Sage-femme à la MSP du Grand Saint Laurent à Pithiviers

Médecin généraliste au centre de santé de Saint-Pierre-des-Corps

Médecins généralistes, spécialistes, sage-femmes et orthophonistes à Tréon

Médecins généralistes à la MSP Cœur de France de St Amand-Montrond

Chargés de mission installation en santé - 1 poste Orléans et 1 poste sur Tours

Médecin généraliste au CRAtb Centre-Val de Loire

S'abonner à la Lettre
Pro ARS Centre-Val
de Loire

Consulter les Lettres
Pro précédentes

Proposer un sujet,
un événement, une
offre d'emploi...



La Lettre Pro - 58 du 7 février 2025

Directrice de la publication : Clara de Bort

Réalisation / rédaction : Communication ARS Centre-Val de Loire

Crédit photos : ARS Centre-Val de Loire

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)